

Lors de la mise à jour économique, le gouvernement du Québec affirme qu'il répond « aux enjeux prioritaires des Québécois ». Disons que ces priorités ne sont pas « tout à fait » enlignées sur les priorités que nous entendons sur le terrain!

**5 priorités pour le gouvernement :**

- + Augmenter le soutien au secteur forestier
- + Accélérer la construction de logement
- + Optimiser et actualiser le régime fiscal
- + Assurer la sécurité des collectivités
  - Réponse aux impacts des inondations
  - Déploiement de nouveaux sites cellulaire
- + Favoriser le développement des collectivités
  - Appui à la transition des sociétés de transport
  - Contribution au dynamisme de la métropole et de la Capitale-Nationale

**Les grands absents :**

- + L'action communautaire
- + La lutte contre l'itinérance
- + La lutte aux changements socioclimatiques

## ANALYSE : LE QUÉBEC EST KO

**Communiqué de presse de la TNCDC :**

[TNCDC CommuniquéJourJ Miseajoureconomique\\_VF.pdf](#)

**Messages clés :**

- + Le gouvernement n'a pris aucune mesure directe pour rehausser les prestations d'aide sociale, mise à part l'indexation du régime fiscal à hauteur de 2,85%. La TNCDC demandait que les prestations d'aide sociale atteignent minimalement la mesure du panier de consommation (MPC).
- + La mise à jour ne prévoit la construction d'aucun nouveau logement social et communautaire, alors que la TNCDC affirme que 10 000 nouvelles unités sont nécessaires cette année uniquement pour amorcer une réponse à la crise sociale.
- + Le gouvernement ne prévoit aucun financement additionnel pour les organismes communautaires, il ne fait même aucune mention des besoins du communautaire.
- + Malgré l'ampleur de la crise sociale qui frappe nos communautés, aucun financement additionnel n'est prévu pour lutter contre l'itinérance.

- + Si on peut souligner l'indexation des programmes d'assistance sociale, on peut toutefois regretter que l'indexation du régime d'imposition profite avant tout aux plus nantis de notre société tout en privant le gouvernement de revenus essentiels pour soutenir les services publics.
- + La hausse du taux d'inclusion des gains en capital (harmonisation avec le fédéral) qui est un pas vers une plus grande justice fiscale, ne couvrira pas les pertes de revenus liés à l'indexation du régime d'imposition.

## LOGEMENT

Voir les détails dans [Le point P. B.10 – Favoriser l'accès au logement](#)

**Mise à jour** : 208 millions de dollars sur 5 ans pour favoriser l'accès au logement et pour accélérer la construction de logements.

**Cela comprend** : un investissement de 208 millions de dollars supplémentaires d'ici 5 ans pour favoriser l'accès au logement. Les montants seront répartis comme suit :

- + 59,4 M\$ en 2024-2025.
- + 77,3 M\$ en 2025-2026
- + 36,0 M\$ en 2026-2027
- + 29,1 M\$ en 2027-2028
- + 6,2 M\$ en 2028-2029

Une grande partie de cette enveloppe servira à l'accélération de la construction de nouveaux logements. Le gouvernement fédéral avait déjà annoncé un financement de 92 millions de dollars à cet effet et le gouvernement du Québec a décidé de mettre le même montant pour un total de 184 millions de dollars. Avec les investissements prévus depuis l'automne 2023, ce montant permettra de construire les 8 000 logements sociaux et abordables déjà annoncés par le gouvernement. La mise à jour économique prévoit aussi un montant supplémentaire pour le Programme de supplément au loyer aux jeunes qui quittent le système de protection de la jeunesse à hauteur de 17,8 millions de dollars sur 4 ans. Le gouvernement souhaite ainsi ajouter 500 unités de logement aux 200 déjà promises pour ces jeunes. Le gouvernement ne se fixe pas de nouvelle cible en matière de logement.

**En résumé**, le financement de 208 M\$ se traduit ainsi :

- + 184,0 M\$ (dont 92 M\$ provenant du gouvernement fédéral – p. B.11) sur 4 ans seront injectés afin d'accélérer la construction de nouveaux logements
- + 17,8 M\$ sur 4 ans permettront d'attribuer 500 nouvelles unités du Programme de supplément au loyer aux jeunes quittant le système de protection de la jeunesse;
- + 6,2 M\$ 4 ans permettront d'accroître la capacité d'intervention du Tribunal administratif du logement
- + La Société d'habitation du Québec sera mandatée pour mettre en place de nouveaux outils de financement pour augmenter l'offre globale de logements

- On n’y retrouve aucune cible en matière de construction de logements sociaux ou communautaires.

## Optimiser et actualiser le régime fiscal

Voir les détails dans [Le point p. C.3 – Optimiser et actualiser le régime fiscal](#)

### Mise à jour :

- + Optimisation de l’aide fiscale pour la prolongation de carrière.
- + Changements concernant le traitement fiscal des gains en capital.

### Cela comprend :

- + Un rehaussement de l’âge d’admissibilité au crédit d’impôt pour la prolongation de carrière à 65 ans à compter de 2025 (actuellement à partir de 60 ans); cela permettra de réduire le coût de la dépense fiscale de 887 millions de dollars sur quatre ans;
  - *Ce sont les personnes âgées à faible revenu qui en pâtiront.*
- + Une harmonisation des gains en capital avec le régime fédéral, qui permettra de générer des revenus additionnels de près de 2,5 milliards de dollars sur cinq ans
  - *Enfin une bonne nouvelle et qui répond à nos demandes d’une plus grande justice fiscale;*

**Mise à jour :** indexation du régime d’imposition des particuliers et des programmes d’assistance sociale au taux de 2,85 %.

### Cela comprend :

- + Le montant personnel de base passera de 18 056 \$ à 18 571 \$, ce qui permettra une économie d’impôt de 72 \$;
- + Le montant maximal de l’Allocation famille augmentera de 2 923 \$ à 3 006 \$ par enfant, soit un gain de 83 \$.
- + La prestation annuelle de base pour les personnes prestataires de l’aide sociale passera de 9 144 \$ à 9 408 \$, soit une hausse de 264 \$;
- + Un allègement fiscal de 5,2 milliards de dollars sur cinq ans au bénéfice de toutes les Québécoises et Québécois (*mais au détriment des finances publiques!*)

### À cela s’ajoute :

- + L’augmentation des suppléments de revenu de travail pour les personnes prestataires de l’assistance sociale (p. B.13)
  - À compter de 2025, le taux du supplément de revenu de travail permis passera de 10% à 25% pour les prestataires de l’aide sociale et de la solidarité sociale.
  - À compter de 2025, le taux du supplément de revenu de travail permis pour les participantes et participants au Programme objectif emploi passera de 20% à 25%.
  - Cette mesure est évaluée à 9,8 millions de dollars sur 5 ans.
    - *Il faut noter que cette mesure ne concerne qu’une minorité de personnes prestataires de l’assistance sociale.*

## TRANSPORT COLLECTIF

Voir les détails dans [Le point p. B.16 – Appuyer la transition des sociétés de transport collectif](#)

**Mise à jour :** « 879,6 millions de dollars sur quatre ans (2025 à 2028) pour appuyer la transition des sociétés de transport collectif »

**Cela comprend :** un ajout, à partir de 2025, de 879,6 millions de dollars sur 4 ans pour appuyer les sociétés de transport collectif. Le montant sera réparti comme suit :

- + 2024 : 265 M\$ (déjà prévu dans le cadre de la mise à jour économique de 2023).
- + 2025 : 250,0 M\$
- + 2026 : 252,3 M\$
- + 2027 : 214,9 M\$
- + 2028 : 162,4 M\$

*Depuis la pandémie, ces dernières sont confrontées à des enjeux financiers. Le gouvernement a donc prévu ces fonds afin d'éviter des coupes dans l'offre de services. Il est cependant important de noter que le montant est bien en dessous des attentes des sociétés de transport, puisque [ces dernières estiment que le manque à gagner sera de 600 M\\$ pour 2025 uniquement](#).*

## ASSURER LA SÉCURITÉ DES COLLECTIVITÉS

Voir les détails dans [Le point p. B.19 – Assurer la sécurité des collectivités](#)

**Mise à jour :**

- + Déployer de nouveaux sites cellulaires pour assurer la sécurité des Québécoises et Québécois
- + Répondre aux impacts des inondations

**Cela comprend :**

- + 16,4 millions de dollars sur deux ans afin d'ajouter 18 sites cellulaires dans les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Mauricie et du Saguenay–Lac-Saint-Jean
- + 250,0 millions de dollars pour assister les victimes et reconstruire les infrastructures endommagées par les inondations qui ont sévi à l'été 2024 (somme déjà engagée en 2024-2025) (100M\$ : particuliers et entreprises; 100M\$ : municipalités; 50M\$ : ministères et organismes).
- + 12,1 millions de dollars pour améliorer la réponse face aux inondations et aux sinistres  
2024 : 1,2M\$  
2025 : 5,4M\$  
2026 : 5,5M\$

## RÉACTIONS DES PARTENAIRES :

### **Collectif pour un Québec sans pauvreté**

[Mise à jour économique et lutte contre la pauvreté: Une indifférence plus alarmante que jamais de la part du gouvernement - Collectif pour un Québec sans pauvreté](#)

### **FRAPRU**

<https://www.facebook.com/photo/?fbid=998989765600833&set=a.651536927012787>

### **Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec**

[RÉACTION À LA MISE À JOUR ÉCONOMIQUE 2024 - Vive déception du Regroupement des Auberges du cœur du Québec face à la mise à jour économique du gouvernement provincial](#)

## RÉACTIONS DES SYNDICATS :

### **FTQ**

[Réaction de la FTQ à la mise à jour économique du gouvernement Legault - Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec \(FTQ\)](#)

### **CSN**

[Mise à jour économique du Québec 2024 - Le gouvernement Legault fait le choix de l'austérité](#)

